



L'assureur de toute une vie

Capital-décès ou PTIA

(Contrat d'assurance de groupe CNP, en cas de décès, n°1730 F, souscrit par Amicale-Vie, auprès de la CNP Assurances)



demande d'adhésion

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CANDIDAT A L'ASSURANCE

- M. Mme Marié(e) Célibataire
 Divorcé(e) Partenaire PACS Concubin(e) Veuf (ve)

Nom marital : _____

Nom patronymique : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse (rés. esc. n°. rue) : _____

Code postal : _____

Bureau distributeur ou pays : _____

Résident fiscal français : Oui Non, Pays : _____ (si non, merci de préciser le pays)

Téléphone Fixe : _____ Mobile : _____

Adresse mail : _____

Lieu de naissance : Commune : _____ Code Postal : _____ Pays : _____

Nationalité : Française Autre : _____

Numéro d'adhérent à l'ANR : _____ Groupe départemental : _____

Administration d'origine : _____

Retraité(e) de La Poste ó de France Télécom - Autre (préciser : réversion, conjoint, etc)

Régime de protection juridique : majeur protégé : Oui Non

Cadre réservé à AMV

N° :

DATE D'ADHESION :

QS : OUI / NON

Réservée aux adhérents âgés de moins de 76 ans

MODALITES DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL - DECES

Je choisis de souscrire un capital décès de :

- Classe 1 : 800 € Classe 2 : 1600 € Classe 3 : 2400 € Classe 4 : 3200 €
 Classe 5 : 4000 € Classe 6 : 4800 € Classe 7 : 5600 € Classe 8 : 6400 €
 Classe 9 : 7200 € Classe 10 : 8000 €

MODALITES DE PAIEMENT DES COTISATIONS DE LA GARANTIE CAPITAL - DECES

La cotisation sera calculée en fonction de l'âge de l'adhérent au jour de l'adhésion.

Le paiement de la cotisation s'effectue par prélèvement automatique, avant le 31 décembre de l'année précédant l'année de garantie ou par chèque. Le paiement s'effectue par le débit d'un compte bancaire ouvert au nom de l'Adhérent auprès d'un établissement de crédit domicilié en France.

PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE D'ADHESION

1 - Le candidat à l'assurance s'engage à transmettre à Amicale-Vie la photocopie, datée et signée du recto et du verso, d'une pièce d'identité et s'engage à informer Amicale-Vie de tout changement de situation.

2 - Questionnaire de santé, daté et signé pour les candidats au capital-décès âgés de 71 à 75 ans révolus.

Note : jusqu'à 70 ans révolus, pas de questionnaire de santé. Délai de carence : un an.

3 - Autorisation de prélèvement accompagné d'un RIB, si l'adhérent souhaite ce mode de paiement Oui Non

4 ó Chèque de la 1^{ère} année de cotisation (se reporter au tableau « montant des cotisations) d'un montant de : _____ €



L'assureur de toute une vie



La volonté de servir

Capital-décès ou PTIA

Montant des cotisations à partir du 1^{er} janvier 2013

Garanties et cotisation annuelle *

Classe choisie	Capital garanti	Jusqu'à 65 ans révolus	De 66 à 70 ans révolus	De 71 à 75 ans révolus
1	800,00 "	28,80 "	38,40 "	56,40 "
2	1 600,00 "	57,60 "	76,80 "	113,40 "
3	2 400,00 "	86,40 "	115,20 "	170,40 "
4	3 200,00 "	115,80 "	154,20 "	228,00 "
5	4 000,00 "	151,20 "	199,80 "	291,60 "
6	4 800,00 "	190,20 "	247,80 "	353,40 "
7	5 600,00 "	226,20 "	293,40 "	422,40 "
8	6 400,00 "	264,00 "	341,40 "	488,40 "
9	7 200,00 "	301,20 "	387,60 "	553,20 "
10	8 000,00 "	339,00 "	435,60 "	619,20 "

* Pour obtenir le montant de la première cotisation :

diviser la cotisation annuelle par 12 et multiplier par le nombre de mois restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année d'adhésion.

ANR
Association (Loi 1901)
13 rue des Immeubles Industriels
75011 Paris

Amicale-Vie
Mutuelle régie par le Code de la Mutualité
13 rue des Immeubles Industriels
75011 Paris

CNP Assurances
Entreprise régie par le Code des assurances
4 Place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15